



## ATTESTATION D'ASSURANCE

La Société d'Assurances Allianz IARD, Société anonyme au capital de 938 787 416 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le Siège Social est sis 87 Rue de Richelieu - 75002 PARIS, atteste que l'association 04364 :

## GASNY RANDO Mairie de Gasny

## **27620 GASNY**

affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE, est assurée au titre du contrat n° 55111371 souscrit et garantissant sa Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés aux Tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées, conformément aux dispositions des articles L321-1 et D321-1 du Code du Sport.

Les montants garantis à ce titre par le contrat sont les suivants (les plafonds s'entendant <u>par sinistre</u> ; et par année d'assurance lorsque cela est indiqué) :

GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISE
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus dont :	15.000.000 €	Néant
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	3.000.000 €	Néant
Y compris RC occupation temporaire de locaux (pour moins de 60 jours consécutifs) (*)		(*) 50 €
- Atteintes à l'environnement accidentelles	1.500.000 € par année d'assurance	500 €
- Biens confiés (y compris biens en dépôt)	50.000 €	50€
- Vol par préposés	25.000 €	50€
- Faute inexcusable et garanties associées	3.500.000 € par année d'assurance	Néant
- Dommages survenant après livraison/réception et responsabilité civile professionnelle: tous dommages confondus	3.000.000 € par année d'assurance	500 €
- Responsabilité administrative et défaut d'information : tous dommages confondus	3.000.000 € par année d'assurance	500 €
- Responsabilité médicale : tous dommages confondus	8.000.000 € par année d'assurance	Néant
Recours et défense pénale	50.000 €	Néant

La présente attestation est valable pour la période du 17/09/2018 au 31/12/2019. Elle est délivrée à titre de preuve de l'existence du contrat d'assurance. Elle ne peut engager la Compagnie au delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Pour la Compagnie Allianz IARD

Par délégation

Fait à Paris, le 30/10/2018



e litatant